

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, BOSVIEUX Jean.

Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 24 septembre 2018, le conseil l'adopte à l'unanimité

- **Délibération pour renouveler ou non la taxe d'aménagement** à compter du 1er janvier 2019 :

Après avoir délibéré sur le renouvellement de la taxe d'aménagement, le conseil municipal : 6 contre et une abstention décide de ne pas renouveler cette taxe à compter du 1er janvier 2019

- **Délibération pour accepter ou non un don :**

Mme le Maire présente au conseil la proposition de don reçue de Mme DRET Marinette pour les parcelles cadastrées : ZL 26 La lame du Moulin d'une superficie de 8 ares 80 et la parcelle ZL 42 Champ Gillot d'une superficie de 37.90 ares (l'étang). Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce don et prendra à sa charge les frais d'actes.

- **Divers :**

- Tournée de pain : la boulangerie Amiot de Bragelogne a annoncé OFFICIELLEMENT mardi 17 qu'elle cessait ses tournées à partir de dimanche – La boulangerie Lengrené se propose de reprendre les tournées à compter du 23 octobre.

- Commémoration du 11 novembre – rendez à 11 heures place de la mairie, dépôt d'une gerbe au monument suivi d'un vin d'honneur

- Noël des enfants : Mercredi 12 décembre

- Repas des aînés de la commune : samedi 1er décembre à l'école du bas avec une animation

- Commande de sapins : 85 petits et un pour la salle, livraison souhaitée semaine 48,

- Requête d'un administré sur divers points (compteur eau, internet, etc) transmise au conseil municipal

- Accessibilité église, pas de retour du projet pour le moment

Séance levée à 21 heures 40

Le Maire